

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL204

présenté par

M. Masson, Mme Valérie Boyer, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Levy et M. Reiss

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Loin d'avoir fait preuve de son efficacité depuis le début de la législature, le recours fréquent aux ordonnances délaye, au contraire, la prise de décision et l'entrée en vigueur des mesures.

En outre, dans le cadre précis des textes régissant la fonction publique, la délégation d'écriture et de conception, même si elle aboutit à un contrôle in fine du parlement, revient à mettre des agents de la fonction publique en situation de juge et partie des règles qu'ils proposent d'appliquer.